



International Coffee Organization
Organización Internacional del Café
Organização Internacional do Café
Organisation Internationale du Café

EB 3938/07

8 octobre 2007
Original : anglais

F

Comité exécutif
265^e réunion
28 septembre 2007
Londres, Angleterre

Décisions du Comité exécutif
(265)

1. Le Comité exécutif s'est réuni le 28 septembre 2007 sous la présidence de M. José Angel López Camposeco, Ambassadeur du Guatemala.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

2. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document EB-3933/07 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Voix et contributions

Point 2.1 : Voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2006/07

3. Le Comité a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 25 septembre 2007 ainsi que de la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2006/07 figurant dans le document EB-3918/06 Rev. 4.

Point 2.2 : Répartition initiale des voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2007/08

4. Le paragraphe 5) de l'Article 13 de l'Accord dispose que le Conseil répartit les voix au début de chaque année caféière. Conformément aux dispositions de l'Article 13, les voix des Membres exportateurs et des Membres importateurs sont réparties sur la base de leurs exportations et importations respectives pendant les quatre années civiles précédentes. Le Comité a noté que les documents ED-2017/07 Rev. 1 et ED-2018/07 Rev. 1 contenaient des informations sur la base statistique de répartition initiale des voix pour l'année caféière 2007/08 entre les Membres exportateurs et les Membres importateurs respectivement et il a également noté que la répartition initiale des voix pour l'année caféière 2007/08 figurait dans le document EB-3934/07.

Point 3 : Projets de mise en valeur du café

Point 3.1 : Projets en cours d'examen par le Fonds commun pour les produits de base (FCPB)

5. Le Chef des opérations a présenté le rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3922/07 Rev. 2 et a informé les Membres que le Comité consultatif du FCPB avait examiné trois projets de mise en valeur du café à sa réunion du 9 au 14 juillet 2007. En ce qui concerne le projet intitulé "Accroître la résistance de la production de café à la rouille des feuilles et à d'autres maladies en Inde et dans quatre pays africains" (précédemment diffusé sous la référence WP-Board 979/05 Rev. 1), le Comité consultatif a décidé de recommander son approbation, sous réserve de modifications comme les dispositions relatives aux droits de la propriété intellectuelle et l'analyse des aspects environnementaux de l'introduction de nouvelles dispositions. Le projet sera examiné par le Comité exécutif du FCPB en octobre 2007.

6. Le projet intitulé "Accès au financement pour la mise en valeur de cultures de diversification dans les régions de caféiculture (Burundi et Côte d'Ivoire)" (précédemment diffusé sous la référence WP-Board 961/04) a suscité des divergences d'opinions, certains membres du Comité consultatif considérant que la proposition avait été bien améliorée et méritait d'être approuvée et d'autres considérant qu'elle ne méritait pas d'être approuvée et ayant des doutes sur la viabilité et l'efficacité du soutien du FCPB pour cette forme particulière de diversification de la production de café. En raison de ces divergences d'opinions, le Comité consultatif n'a pas été en mesure de faire une recommandation et a décidé que le Comité exécutif du FCPB trancherait à sa réunion d'octobre 2007.

7. S'agissant du projet intitulé "Développement des marchés intérieurs du café en Inde, en Indonésie et au Mexique" (précédemment diffusé sous la référence WP-Board 1031/07), le Comité consultatif a considéré que la promotion générique du café figurait toujours en bonne place dans la proposition révisée et que ses recommandations précédentes (décembre 2005) n'avaient pas été pleinement prises en compte. En particulier, il a considéré que le recours à des activités ciblées de promotion ne s'attelait pas au problème car la promotion générique était considérée comme la promotion d'un produit générique par opposition à celle de produits à valeur ajoutée et ce, quelles que soient les activités de promotion. Le Comité consultatif a réaffirmé la position qu'il avait affichée à sa 37^e réunion et, notant que dans le cadre de la politique adoptée lors de l'examen intermédiaire du Plan d'action quinquennal un projet ne pouvait être examiné que deux fois, il a rejeté le projet. Le Chef des opérations a suggéré que plusieurs Membres du Comité pourraient envisager de présenter des doléances au FCPB.

8. Le Comité a pris note de ces renseignements et du rapport de situation sur les projets figurant dans le document EB-3922/07 Rev. 2 ; il a noté que le Directeur exécutif écrirait au FCPB pour lui faire part de la déception des Membres et de leur opinion que la décision de rejeter cette proposition témoignait d'un manque de compréhension et d'intérêt en ce qui concerne les besoins du secteur caféier.

Point 3.2 : Projets en cours d'examen par l'OIC

9. Le Chef des opérations a présenté le document EB-3935/07 dans lequel figure le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur quatre nouvelles propositions devant être examinées par les Membres.

Rénovation de la collection internationale de caféiers du CATIE

10. L'Économiste a déclaré que cette proposition avait été soumise par PROMECAFE et figurait dans le document WP-Board 1036/07. Le CVP a considéré que le projet était moyen en ce qui concerne les priorités du secteur du café et la planification du projet, bon en termes de capacité opérationnelle de l'AEP et ne donnait pas suffisamment d'information sur la durabilité et le budget/rapport coûts-efficacité. Toutefois, sa recommandation générale était d'approuver le projet.

11. Au cours des débats sur cette proposition, on a fait valoir que la question des droits de la propriété intellectuelle nécessitait des éclaircissements, dans la mesure où tous les Membres devraient bénéficier des résultats du projet, et pour éviter tout retard. Le Comité a pris note de ces renseignements et de la recommandation du CVP. Notant que la politique du FCPB est de diffuser les résultats des projets à tous les Membres, il a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition de projet figurant dans le document WP-Board 1036/07 aux fins de soumission au FCPB, sous réserve que les auteurs donnent les assurances que la question des droits de la propriété intellectuelle était bien prise en compte.

Services internationaux de recherche-développement pour une lutte génétique durable contre deux maladies dévastatrices du café Arabica

12. L'Économiste a déclaré que cette proposition avait été soumise par l'Institut de recherche scientifique tropical – Centre de recherche sur la rouille des feuilles du caféier (IICT-CIFC), avec le soutien de l'Association scientifique internationale du café (ASIC) et Embrapa et figurait dans le document WP-Board 1033/07. Le CVP a considéré que le projet était bon en termes de priorités du secteur caféier, moyen en termes de planification du projet et de capacité opérationnelle de l'AEP et qu'il ne donnait pas suffisamment d'information sur la durabilité et le budget/rapport coûts-efficacité. Sa recommandation générale était de réviser

le projet. Elle a noté que plusieurs membres du CVP ont considéré que ce type de proposition liée aux travaux d'institutions spécifiques pourrait mieux convenir à un financement par la CE.

13. Le Comité a pris note de ces renseignements et de la recommandation du CVP et a noté que la proposition serait révisée en fonction des recommandations du CVP.

Relance de la productivité, de la qualité et du commerce du café africain

14. L'Économiste principal a déclaré que cette proposition avait été soumise par l'Organisation interafricaine du Café (OIAF) pour financement selon la procédure rapide et figurait dans le document WP-Board 1035/07. Le CVP a considéré que le projet était moyen en termes de priorités du secteur caféier, de capacité opérationnelle de l'AEP et de budget/rapport coûts-efficacité et qu'il ne donnait pas suffisamment d'information sur la planification du projet et la durabilité. Le CVP était partagé entre recommander d'approuver le projet ou de le rejeter.

15. Le Comité a pris note de ces renseignements et de la recommandation du CVP. Il a noté que la proposition devrait tenir compte de l'inclusion du Burundi au projet et qu'il était justifié de soumettre cette étude au FCPB pour examen car de nombreux petits exploitants ont été affectés par une baisse de la production et de la qualité. Le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver la proposition de projet figurant dans le document WP-Board 1035/07 pour soumission au FCPB aux fins de financement selon la procédure rapide.

Scolyte du caféier – nécessité de faire le bilan de la situation et des connaissances sur cet important parasite du caféier

16. Le Chef des opérations a déclaré que cette proposition avait été soumise par CABI UK et figurait dans le document WP-Board 1037/07. Le CVP a considéré que le projet ne donnait pas suffisamment d'information sur les priorités du secteur caféier, la planification du projet, la capacité opérationnelle de l'AEP et la durabilité, et qu'il était mauvais en termes de budget/rapport coûts-efficacité. Sa recommandation générale était de réviser le projet.

17. Au cours des débats sur cette proposition, le Comité a noté que l'Indonésie avait participé à l'élaboration d'un projet sur le scolyte du fruit du caféier qui pourrait intéresser ce projet et qu'elle pourrait soit participer à ce projet soit soumettre une nouvelle proposition. On a fait valoir que CABI avait élaboré cette proposition et avait demandé la collaboration de CENICAFE ; toutefois, le projet bénéficierait à tous les pays qui rencontrent des problèmes avec ce parasite et la participation d'autres pays producteurs serait utile. Le Comité a pris note de ces renseignements et de la recommandation du CVP. Il a noté que la proposition

serait révisée conformément aux recommandations du CVP et en collaboration avec l'Indonésie et que les autres Membres intéressés par une participation à ce projet étaient invités à prendre contact avec le Directeur exécutif.

18. Le Chef des opérations a informé les Membres que, eu égard aux préoccupations évoquées lors des récentes sessions du Conseil au sujet de la prolifération des maladies et des parasites du café, le Directeur exécutif a diffusé le document ED-2020/07 dans lequel il invitait les Membres à faire rapport sur quatre maladies et parasites importants du café dans leurs pays, tous ayant fait l'objet de projets parrainés par l'OIC : dégénérescence du système vasculaire – trachéomycose, scolyte du fruit du caféier, scolyte des rameaux du caféier et rouille des feuilles du caféier. Les Membres qui n'avaient pas répondu avant la date butoir du 15 septembre ont été invités à le faire le plus rapidement possible et le Secrétariat préparera un document récapitulatif des réponses. Enfin, le Comité a noté que les propositions devant être examinées en janvier 2008 devront parvenir à l'OIC avant le **21 septembre 2007 au plus tard** et que les propositions devant être examinées en mai 2008 devront parvenir à l'OIC avant le **22 février 2008 au plus tard**.

**Point 4 : Mise en œuvre du
Programme d'amélioration de la qualité du café**

19. Le Comité a pris note du document EB-3936/07 dans lequel figure un rapport sur le Programme et a noté qu'un document du Président du Comité de promotion intitulé "The complexity of the meaning of "organoleptic quality" (Complexité de la signification de "qualité organoleptique") était à la disposition des Membres intéressés, sur demande auprès du Secrétariat.

Point 5 : Questions financières et administratives

Point 5.1 : Rapport du Comité des finances

20. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a déclaré que le Comité s'était réuni le 3 juillet 2007 (le rapport de la réunion figure dans le document WP-Finance 52/07) et avait reçu un rapport sur l'état des finances au 31 mai 2007 (document WP-Finance 51/07). Le Comité exécutif a pris note de ces renseignements et a noté qu'un rapport actualisé figurant dans le document WP-Board 1039/07 indique que l'état des finances de l'OIC au 31 août 2007 est satisfaisant.

**Point 5.2 : Projet de budget administratif pour
l'exercice 2007/08**

21. L'Article 19 de l'Accord dispose que le Comité exécutif examine le projet de budget administratif présenté par le Directeur exécutif et le soumet au Conseil en lui recommandant de l'approuver.

22. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée) a déclaré que le Comité avait examiné le projet de budget administratif à sa réunion du 3 juillet 2007 après avoir procédé à son examen préliminaire en mai 2007, date à laquelle il avait demandé au Secrétariat de préparer un autre projet de budget tenant compte des préoccupations exprimées au sujet des coûts du recrutement sur le plan international du nouveau chef des opérations, ainsi que de revoir les effectifs. En conséquence, il a été proposé de fusionner le poste de Chef des Services d'information et un poste de la Division financière et administrative à compter du 1 avril 2008. En outre, un poste de la Section des statistiques sera renommé et reclassé au sein de la Section économique ; le poste en rapport avec les statistiques sera de fait aboli, bien que, le cas échéant, il puisse être pourvu temporairement en 2008. D'importantes économies ont ainsi été réalisées et à l'issue de discussions supplémentaires entre le Président et le Secrétariat, un projet de budget révisé a été préparé sur la base d'une augmentation des cotisations de 3%. Le Président a déclaré que le Comité des finances avait débattu d'une autre question, à savoir la pose d'une nouvelle unité de climatisation dans les installations de conférence. Plusieurs options ont été examinées, à savoir un crédit-bail, une augmentation du loyer et un virement à partir du Fonds de réserve. Il a décidé de recommander cette dernière option au Comité exécutif car il s'agit d'un investissement en capital à long terme qui valoriserait les installations de conférence et permettrait vraisemblablement d'augmenter les revenus qui en sont tirés.

23. Au cours des débats sur ce point, un Membre a noté que sa délégation souhaitait qu'on applique une croissance nominale zéro au budget et qu'elle ne partageait pas le consensus sur le projet de budget. Il a demandé au Secrétariat de faire des efforts supplémentaires pour faire des économies en réduisant les effectifs par une rationalisation du travail, geler les augmentations des coûts en personnel basées sur les recommandations de l'OMI, réduire les dépenses linguistiques en tenant les réunions en anglais seulement et réduire le nombre des réunions du CCSP de trois à deux par an. S'il s'avérait difficile d'atteindre l'objectif d'une croissance nominale zéro, il faudrait avoir recours au Fonds de réserve. Un autre Membre a noté que l'inflation n'était pas nulle et qu'une augmentation de 3% correspondait à ce qui se faisait dans les autres organisations intergouvernementales. Le Comité a noté que le Comité des finances et le Secrétariat étudieraient ces propositions.

24. Notant la réserve soulevée par un Membre à propos du budget, le Comité a décidé de recommander au Conseil d'approuver le projet de budget administratif pour 2007/08 figurant

dans le document WP-Board 1034/07¹. Sur la base de dépenses totales de £2 866 000 et de recettes de sources extérieures estimées à £260 000, la cotisation potentielle par voix serait de £1 303, soit une augmentation de 3% par rapport à l'exercice 2006/07.

Point 5.3 : Nomination d'un vérificateur agréé

25. Le Comité a noté que conformément à la Règle 62 du Règlement de l'Organisation, le Directeur exécutif nomme annuellement un vérificateur agréé en consultation avec le Comité exécutif. À sa réunion de juillet 2007, le Comité des finances a décidé de recommander de reconduire le vérificateur agréé actuellement en fonction, le cabinet *MRI Moores Rowland*, (maintenant cabinet Mazars), qui a été nommé pour la première fois en 1998/99, en vue de recommander au Comité d'envisager de changer de vérificateur agréé tous les dix ans, en l'occurrence en 2008.

26. Le Comité a pris note de ces renseignements et a noté que le Directeur exécutif proposait de nommer le cabinet *MRI Moores Rowland* vérificateur agréé de l'OIC pour l'exercice 2007/08.

Point 5.4 : Autres questions financières et administratives

27. Le Comité a noté qu'à l'issue de consultations avec les Membres du Comité exécutif, le Directeur exécutif a décidé de nommer M. José Dauster Sette (Brésil) Chef des opérations de l'OIC (document ED-2022/07). Le titulaire actuel restera en poste jusqu'au 31 octobre 2007 et M. Dauster Sette prendra ses fonctions le 1 novembre 2007.

28. Le Comité a noté que l'Ouganda respectait l'échéancier de remboursement de ses arriérés de contributions qui avait été arrêté en mai 2007, qu'à ce jour la République démocratique du Congo n'avait procédé à aucun paiement (une communication de ce pays figure dans le document WP-Finance 40/07 Add. 1), que, depuis la dernière réunion, le Panama avait payé les cotisations qu'il devait et que, à l'issue de réunions entre le Directeur exécutif et les autorités du Nicaragua, un échéancier avait été arrêté (document WP-Board 1041/07).

29. Le Comité a noté que le document WP-Board 1038/07 contenait des propositions de révision du barème des traitements, des indemnités pour personnes à charge et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel de la catégorie des Services généraux et que le document WP-Board 1040/07 contenait des propositions de révision de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour le personnel des Services organiques et des fonctionnaires hors classe. Les coûts de ces propositions pourraient être assurés par le

¹ Ultérieurement approuvé par le Conseil et diffusé sous la référence EB-3937/07.

budget administratif en cours pour 2006/07 (Point 1 – Personnel, document EB-3919/06) approuvé par le Conseil en septembre 2006 et pour 2007/08 (document WP-Board 1034/07). Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé d'approuver ces deux propositions.

Point 6 : Questions diverses

30. Aucune question n'a été soulevée sous ce point.

Point 7 : Réunions futures

31. Le Comité a noté que sa prochaine réunion se tiendrait pendant la période prévue pour la session extraordinaire du Conseil, du 23 au 25 janvier 2008.